

CONDITIONS GÉNÉRALES DES FOURNISSEURS

COMMANDES

Kohler Energy, ses sociétés et ses filiales (qu'on appellera ici "Kohler") sont habilitées à soumettre des bons de commande ("fournisseur") décrivant le(s) service(s) ou produit(s) (qui peuvent inclure des équipements) que Kohler souhaite acheter au fournisseur. Si Kohler et le fournisseur ont déjà signé ou signent un accord indépendant et écrit régissant les services ou produits ("accord négocié"), l'accord est alors applicable à ces services ou produits à compter de la date d'entrée en vigueur de l'accord en question. Si aucun accord n'a été conclu, les présentes conditions générales du fournisseur sont applicables. Aucune des conditions générales ne peut s'appliquer à sa fourniture de services ou de produits, et ces conditions générales sont par la présente rejetées par Kohler. Toutes les spécifications ou autres documents soumis par Kohler au fournisseur et tous les documents disponibles sur <https://www.kohlerenergy.com/conducting-business> sont incorporés aux présentes et en font partie intégrante. Ce qui précède est désigné ci-après par le terme de "contrat".

DEMANDE DE MODIFICATION

Après avoir soumis un bon de commande au fournisseur, Kohler peut demander une modification des caractéristiques, du calendrier du projet ou d'autres questions liées à la portée (chacune étant une "modification"). Kohler présente les modifications par écrit au fournisseur et, dès réception, le fournisseur soumet sans délai à Kohler une estimation de l'impact de la modification, le cas échéant, qui comprend toutes les révisions nécessaires du calendrier du projet et les augmentations ou diminutions de prix. Kohler va examiner le devis et indiquer au fournisseur s'il doit procéder à cette modification.

CONTRÔLE QUALITÉ

Avant l'expédition du produit, le fournisseur doit établir un système de qualité conforme aux exigences énoncées dans le manuel de qualité des fournisseurs internationaux de Kohler, dont une copie est disponible sur le site web indiqué ci-dessus. Si un produit est non-conforme à la livraison, Kohler peut décider de le refuser.

EMBALLAGE ET EXPÉDITION

Si Kohler achète des produits auprès du fournisseur, ce dernier les expédie de la manière indiquée sur le bon de commande. Le fournisseur est responsable du respect de toutes les lois et réglementations applicables en matière d'emballage, d'étiquetage et de douane. Le fournisseur est seul responsable de la vérification et du respect de l'absence totale d'écorce et de parasites des plantes vivantes dans tous les matériaux d'emballage en bois massif. Tous les envois contenant des matériaux d'emballage en bois ou des palettes doivent être traités thermiquement ou fumigés et répondre à toutes les autres exigences.

LIVRAISON ET ACCEPTATION

Les délais de livraison des services et des produits sont essentiels. Si Kohler achète des produits auprès du fournisseur, ce dernier doit assumer les frais de transport supplémentaires (y compris, mais sans s'y limiter, les expéditions aériennes) occasionnés par un envoi tardif, et le fournisseur consent à ce que tous les frais de transport supplémentaires encourus par Kohler soient déduits par ce dernier des montants dus au fournisseur. La propriété et le risque de perte des produits sont transmis à Kohler au moment où la livraison des produits est effectuée

conformément au présent contrat, sauf en cas de perte ou de détérioration des produits due à un emballage inadéquat, inapproprié ou défectueux par le fournisseur. L'acceptation de tous les services et produits est conditionnée par l'approbation écrite explicite de Kohler.

FRAIS ET MODALITÉS DE PAIEMENT

Le prix des services ou des produits doit être indiqué dans le bon de commande correspondant. Sauf disposition contraire de la législation locale ou accord mutuel entre les parties, Kohler se charge de régler les factures non contestées dans un délai net de quatre-vingt-dix (90) jours à compter du prochain cycle de paiement (qui ne sera pas inférieur à une fois par semaine) de la date de la facture. La facture du fournisseur doit inclure le numéro du bon de commande, la description des services ou des produits, le prix et toutes les informations qui peuvent être demandées par Kohler. Kohler envoie le paiement au lieu désigné par le fournisseur, à condition que ce soit dans le pays de l'adresse enregistrée du fournisseur, et sur un compte désigné au nom du fournisseur. Sauf si l'achat est soumis à des taxes de vente ou d'utilisation, comme indiqué sur le bon de commande applicable, le prix ne comprend pas ces taxes. Si de telles taxes sont applicables, le fournisseur doit les indiquer de manière distincte sur sa facture.

PROPRIÉTÉ

Tous les matériaux et biens fournis par Kohler au fournisseur ou spécifiquement payés par Kohler sont et resteront la propriété de Kohler, ils seront soumis à un enlèvement à la demande de Kohler, ils porteront une marque indiquant qu'ils sont la propriété de Kohler et ne seront utilisés que pour remplir ses obligations au titre du présent contrat. Les idées, le savoir-faire, les inventions, les brevets et toute autre propriété intellectuelle appartenant à une partie resteront la propriété de cette partie. Si le fournisseur effectue des travaux sur mesure spécifiquement pour Kohler, ces derniers seront également la propriété de Kohler.

INFORMATIONS CONFIDENTIELLES

Le fournisseur doit traiter toutes les informations et tous les documents exclusifs et non publics fournis par Kohler comme des informations confidentielles. Le fournisseur ne doit utiliser aucune information confidentielle à quelque fin que ce soit, sauf si cela est nécessaire pour remplir ses obligations en vertu du présent contrat, et ne doit divulguer aucune information confidentielle à un tiers, sauf accord préalable écrit de Kohler. À la demande de Kohler, le fournisseur devra renvoyer à Kohler toutes les informations confidentielles et toute copie de celles-ci en sa possession ou sous son contrôle. Le fournisseur ne doit pas, directement ou indirectement, utiliser le nom ou les marques de Kohler à des fins publicitaires sans l'accord écrit explicite de Kohler. Tout consentement, s'il est accordé, prend fin immédiatement à l'expiration ou à la résiliation du présent contrat.

GARANTIE

Le fournisseur déclare et garantit que les services, s'il y en a, seront fournis : (i) seront exécutés de manière professionnelle et en temps voulu par du personnel dûment formé et techniquement compétent, conformément aux normes industrielles ; (ii) ne violeront pas et respecteront les lois, règles et réglementations en vigueur, y compris, mais sans s'y limiter, les lois anti-corruption, les lois sur les conflits miniers, l'emploi, l'importation/exportation et la protection des données

applicables aux services et/ou produits fournis par le fournisseur ; et (iii) ne violeront pas ou n'enfreindront en aucune manière les droits de tiers, y compris, mais sans s'y limiter, les droits de propriété intellectuelle et de non-divulgaration. Le fournisseur déclare et garantit en outre que les produits, le cas échéant : (i) seront de fabrication récente, conformément aux spécifications et aux autres matériaux convenus par Kohler et le fournisseur ; (ii) seront de bonne qualité et commercialisables ; (iii) livrés avec un titre clair et exempt de liens et de charges ; (iv) ne violeront pas ou n'enfreindront pas de quelque manière que ce soit les droits de tiers, y compris, mais sans s'y limiter, les droits de propriété intellectuelle et de non-divulgaration ; et (vii) seront conformes aux exigences de conformité des produits de la politique environnementale et de la liste des matériaux à usage restreint de Kohler, dont des copies sont disponibles sur le site Internet mentionné ci-dessus. Le fournisseur cède par les présentes à Kohler toutes les garanties des composants du produit fabriqués par le fournisseur ou ses filiales ou fournisseurs.

CODE DE CONDUITE DU FOURNISSEUR

Le fournisseur déclare et garantit en outre qu'il va se conformer au code de conduite des fournisseurs de Kohler, dont une copie est disponible sur le site web mentionné ci-dessus

LA POLITIQUE DU FOURNISSEUR SUR PLACE

Si le fournisseur se trouve sur la propriété de Kohler, il déclare et garantit en outre qu'il se conformera à la politique de Kohler concernant les entrepreneurs sur place, dont une copie est disponible sur le site Web mentionné ci-dessus.

RECOURS

Si Kohler achète des produits auprès du fournisseur, si un produit n'est pas conforme à l'une des garanties applicables énoncées dans le présent document, le fournisseur devra, à la discrétion de Kohler : (i) réparer ce produit gratuitement ; (ii) remplacer ce produit gratuitement par un nouveau produit ; ou (iii) rembourser le prix de ce produit. Si un produit n'est pas conforme à l'une des garanties énoncées dans le présent document, le fournisseur sera responsable : (i) de l'intégralité des frais de retour, de nouvelle livraison et d'installation du produit de remplacement ; (ii) du remboursement à Kohler (dans les trente (30) jours à compter de la date à laquelle Kohler a adressé une notification écrite au fournisseur) des dépenses engagées par Kohler ; et (iii) de tous les autres dommages accessoires ou indirects.

RÉSILIATION

Kohler peut résilier le présent contrat ou tout bon de commande applicable, à tout moment et sans motif, en adressant un préavis écrit d'au moins trente (30) jours au fournisseur. Si Kohler résilie pour des raisons de commodité, Kohler paiera au fournisseur tous les montants non contestés facturés par et dus au fournisseur avant la date de résiliation et conformément aux dispositions de paiement du présent contrat.

INDEMNISATION

Le fournisseur doit, à ses propres frais, défendre, indemniser et dégager Kohler de toute responsabilité en cas de réclamations découlant de ou liées à ce qui précède : (i) des allégations selon lesquelles les services ou les produits violent, détournent ou enfreignent les droits de propriété intellectuelle d'un tiers ; (ii) de la violation du présent contrat par le fournisseur ; (iii) de la défaillance des services et/ou des produits ou de tout

élément de ceux-ci ; ou (iv) des erreurs, omissions, fraudes, fautes intentionnelles, négligences ou fautes graves du fournisseur. En cas de réclamation, le fournisseur est seul responsable du choix de l'avocat et de la défense, mais tout règlement exige le consentement écrit préalable de Kohler.

ASSURANCE

Sauf disposition contraire de la législation locale ou accord mutuel entre les parties, le fournisseur doit souscrire, au minimum, une assurance responsabilité civile générale dont la limite est au moins égale à 1 000 000 USD (ou l'équivalent dans la devise applicable) par sinistre et à 1 000 000 USD (ou l'équivalent dans la devise applicable) au total.

FORCE MAJEURE

Les retards résultant d'une cause échappant au contrôle de l'une ou l'autre des parties, y compris, mais sans s'y limiter, les cas de force majeure, les mesures ou les demandes émanant du gouvernement ou d'organismes gouvernementaux à titre non commercial, les émeutes ou les troubles civils, le sabotage, les accidents, les incendies, les inondations, les dommages causés par des explosions aux usines ou aux installations, les épidémies, les typhons, les quarantaine ou l'absence de moyens de communication ou de transport normaux (chacun de ces événements étant appelé "cas de force majeure") prolongeront la période d'exécution pour la partie touchée pendant une période maximale de trente (30) jours civils cumulés ("période de force majeure"). Aucune des parties ne peut être tenue responsable des pertes, dommages, détentions ou retards résultant d'un cas de force majeure. Kohler peut résilier le présent contrat ou le bon de commande applicable si un cas de force majeure se poursuit au-delà de la période de force majeure.

DROIT APPLICABLE

Le présent contrat sera, à tous égards, régi et interprété conformément aux lois de la juridiction dans laquelle Kohler a émis le bon de commande concerné.

DIVERS

Les parties sont des entrepreneurs indépendants. Le présent contrat ne crée aucune relation d'emploi, de représentation, de partenariat, de coentreprise ou de licence, ni aucun devoir fiduciaire, responsabilité ou obligation identique entre les parties. Le fournisseur ne peut céder le présent contrat ou une partie de celui-ci à un tiers sans l'accord écrit préalable de Kohler. Le présent contrat ne peut être modifié ou complété, sauf par écrit et signé par les deux parties. Aucune renonciation par l'une ou l'autre partie ne prend effet, sauf si elle est explicitement énoncée par écrit et signée par la partie qui renonce. Les sections des présentes conditions générales du fournisseur qui, par implication ou par nature, sont destinées à perdurer, resteront en vigueur après la résiliation du présent contrat ou de tout bon de commande applicable.

K-7908 (2024/03)